



Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2003

Cinquante-septième session
Point 44 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/57/L.61)]

57/144. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 55/2 du 8 septembre 2000, par laquelle elle a adopté à l'issue du Sommet du Millénaire, tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 6 au 8 septembre 2000, la Déclaration du Millénaire, ainsi que ses résolutions 55/162 du 14 décembre 2000 et 56/95 du 14 décembre 2001 sur la suite à y donner,

Reconnaissant l'importante contribution des conférences et sessions extraordinaires, en particulier la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Doha, la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) et le Sommet mondial pour le développement, durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud),

Réaffirmant l'importance de l'application et du suivi de la Déclaration du Millénaire selon une démarche globale, intégrée, coordonnée et équilibrée aux niveaux national, régional et international,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies¹;

2. *Constate* l'inégalité des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des objectifs convenus dans la Déclaration du Millénaire, et prie instamment les États Membres de continuer à prendre avec détermination les mesures appropriées pour son application ;

3. *Invite* les organismes et institutions des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, et encourage les autres parties intéressées, y compris la société civile et le secteur privé, à continuer de chercher résolument à réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire ;

4. *Invite également* les organismes et institutions des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce à procéder à l'évaluation de l'application de la Déclaration du Millénaire et, dans ce contexte,

¹ A/57/270 et Corr.1.

prie le Secrétaire général de donner dans son prochain rapport des indications sur l'appui que les organismes des Nations Unies doivent fournir à cet égard ;

5. *Demande* aux États Membres d'appuyer, selon qu'il conviendra, les mesures énoncées dans les sections thématiques du rapport consacrées à la prévention des conflits armés et au traitement et à la prévention des maladies, notamment le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), le paludisme et la tuberculose ;

6. *Décide* d'examiner, à sa cinquante-huitième session, la possibilité de tenir, à sa soixantième session, une réunion plénière de haut niveau consacrée à l'évaluation de l'application de la Déclaration du Millénaire et à l'étude du rapport quinquennal du Secrétaire général sur l'examen des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration du Millénaire ;

7. *Décide également* que le processus d'examen de l'application des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire sera envisagé au regard du suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et sommets organisés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, tout en tenant compte de la nécessité d'accorder une plus grande importance et d'apporter une plus grande cohérence et un plus grand rayonnement à l'application de la Déclaration du Millénaire et à son processus d'examen ;

8. *Invite* les organismes des Nations Unies, en coopération avec les États Membres, à sensibiliser le public à la Déclaration du Millénaire et aux objectifs de développement qui y sont énoncés en assurant une plus vaste diffusion d'informations sur la Déclaration et en lui donnant une large publicité ;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire ».

75^e séance plénière
16 décembre 2002